



## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal d'une séance du conseil d'établissement de l'École hôtelière de la Capitale tenue au 7, rue Robert-Rumilly à Québec, le 9 juin 2021 de 15 h 30 à 16 h 50 à laquelle sont présents en présentiel et en virtuel, mesdames et messieurs :

Mario Côté, Philippe Coudroy, Sylvie Daigle, Évelyne Fortier, Isabelle Légaré, Micaël Papillon, Justin Pelchat et Olivier Robichon.

Sont également présents et présente : Denis Castonguay directeur, Kévin Therrien gestionnaire administratif de même que Sara Savard-Gauthier directrice adjointe.

## PROCÈS-VERBAL

### 1. Mot du président

Monsieur Castonguay souhaite la bienvenue aux membres pour ce dernier CE de l'année 2020-2021 et cède la parole au président M. Côté.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté est proposée par Philippe Coudroy, appuyé par Isabelle Légaré.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE : 20/06/21

### 3. Adoption du procès-verbal du 19 mai 2021

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.  
Sur la proposition de Olivier Robichon, appuyé par Justin Pelchat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE : 21/06/21

### 4. Suivi au procès-verbal du 19 mai 2021

Suivi au procès-verbal du 10 février : Travaux d'été, la 2<sup>e</sup> phase des travaux d'asphaltage du stationnement est amorcée et sera terminée à la fin des vacances de la construction, ce qui explique les interdictions de stationner dans la rue.

### 5. Rapport annuel 2020-2021 du conseil d'établissement (CE 20/21-07)

Se référant au document transmis précédemment par courriel aux membres, M. Castonguay présente le rapport annuel 2020-2021 du conseil d'établissement selon le canevas fourni par le

Centre de services scolaire de la Capitale. Il énumère les points principaux du document qui présente un portrait de l'école, la composition des membres du CE ainsi qu'un résumé des activités du conseil au cours de l'année 2020-2021.

Une résolution sera expédiée au Centre de services scolaire de la Capitale concernant ce document. Le rapport annuel sera également affiché sur le site Internet de l'école.

L'adoption du rapport annuel 2020-2021 du conseil d'établissement est proposée par Philippe Coudroy, proposition appuyée par Olivier Robichon.

CE : 22/06/21

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 6. **Rétrospective de l'année 2020-2021 - reddition de comptes**

Mme Sara Savard-Gauthier, directrice adjointe, nous présente à l'écran la version préliminaire de la rétrospective de l'année 2020-2021 réalisée en collaboration avec Jennifer Labrie.

Elle énumère dans un ordre chronologique les principaux événements et activités pédagogiques promotionnels qui se sont réalisés au cours de l'année.

Ce document nous permet de réaliser tout le travail accompli afin de soutenir la persévérance et la réussite éducative de nos élèves.



Le fonds de soutien est toujours bien utilisé.



Nous avons traité 205 dossiers d'élèves internationaux pour 58 qui ont été acceptés comparativement à 50 l'an passé.



Les SAE (services aux entreprises) ont été bonifiés : 750 personnes ont suivi des formations.



RAC (reconnaissance des acquis extrascolaires) 14 travailleurs ont obtenu leur DEP.

Nous avons eu somme toute une grosse année, très positive malgré la situation, bravo !

Une copie finale du document sera acheminée par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement à l'automne pour la première rencontre le 15 septembre 2021 et le document sera adopté séance tenante.

## 7. **Budget 2021-2022** **(CE 20/21-08)**

M. Kevin Therrien présente le budget détaillé 2021-2022 tout en étant le plus transparent possible, il décrit les faits saillants :



le fonds à destination spéciale,



le poste de conseillère en stratégie d'enseignement,



le nombre de ETP qui sera revu à la hausse,



présentation d'un budget équilibré,



le budget du perfectionnement,



le budget du conseil d'établissement,



retrait du fonds d'aide à la FP,



les SAE,



etc.

Le budget de la prochaine année doit être adopté tous les ans vers le mois de juin.

Il commente le sommaire budgétaire, sommaire des revenus et à la page 3 l'ensemble des dépenses du Centre. Sur les documents se retrouvent les montants budgétés en 2020-2021.

L'ÉHC présente donc un budget équilibré de 4 539 680 \$ pour l'année 2021-2022. Le budget est établi en fonction d'une prévision de clientèle de 314,11 ETP.

Le budget du conseil d'établissement est de 904 \$, soit le même montant que l'an passé.

L'adoption du budget 2021-2022 est proposée par Philippe Coudroy, proposition appuyée par Isabelle Légaré.

CE : 23/06/21

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8. Calendrier des rencontres du CE 2019-2020**

M. Castonguay présente le projet de calendrier des rencontres du CE pour l'année 2021-2022. Ce calendrier est similaire à l'an passé, la dernière rencontre pourrait être déplacée.

**9. Affectations 2021-2022**

M. Castonguay nous informe que le directeur du Centre de services scolaire, M. Lapointe a décidé qu'il n'y aura aucun mouvement de directions en formation professionnelle, tout le monde est donc confirmé dans son poste.

**10. Remerciements**

M. Castonguay remercie chaque membre pour leur participation ainsi que M. Mario Côté qui fait un travail de président impeccable depuis maintenant 2 ans. Comme mot de la fin, M. Côté lève son chapeau au conseil d'établissement et à toute l'équipe pour le beau travail accompli. Félicitations aux élèves aussi !

**11. Autre sujet**


Aucun autre sujet.

**12. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 50. Bonnes vacances !



MARIO CÔTÉ  
PRÉSIDENT



SYLVIE DAIGLE  
SECRÉTAIRE

*N.B. L'usage du masculin est utilisé afin d'alléger le texte, et ce, sans discrimination au genre féminin.*